



Label SOLIDEV 2026



Déroulé de la réunion

01 Qu'est-ce que le label SOLIDEV ?

02 Les critères d'éligibilité

03 Les 4 clés du projet

04 Exemples de projets soutenus

05 Comment candidater ?

06 Questions

Qu'est-ce que le label SOLIDEV ?

Un soutien financier ponctuel (jusqu'à 15 000 €)

à des **projets de développement durable dans un pays en développement**

ET

une **restitution** auprès des parisiens·ne·s

initiés par des associations parisiennes

Budget du label : 80 000€

sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris

Depuis 2018, 85 projets soutenus avec 640 000€
(moyenne de 7600€ par projet)

Appel à projet concurrentiel

Réalisation du projet à partir de l'été 2026



SOLIDEV

SOLIDEV soutient les actions de solidarité des associations parisiennes dans leurs actions internationales liées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Les projets soutenus, inscrits dans les ODD, sont réalisés dans un pays éligible à l'aide publique au développement (APD). Le projet de développement financé donnera lieu à une restitution et un partage d'expériences auprès des parisiens·ne·s. Sa temporalité peut aller jusqu'à 18 mois et sa portée doit impliquer autant que possible des parisiens·ne·s originaires de pays extracommunautaires.

ÉLIGIBILITÉ

Ouvert aux associations loi 1901 dont le siège social est à Paris.

MONTANTS ACCORDÉS

Jusqu'à 15 000€ par lauréat dans la limite de 50% du budget global du projet.



Paris consacre plus de **6 millions d'euros** par an à l'aide publique au développement déployée à l'international.

Les critères d'éligibilité

Quelles associations ?

- Associations dont le siège social se trouve à Paris (le SIRET et le RIB de l'association doivent avoir la même adresse)
- Associations ayant au moins 2 années comptables révolues au 31 décembre 2025

Sont exclues les associations :

- Ayant obtenu le label SOLIDEV en 2025
- Lauréates des éditions antérieures à 2022 du label SOLIDEV n'ayant pas rendu de rapport final d'exécution du projet

Quels projets ?

- Projet de solidarité : un volet Sud (« développement ») + un volet Nord (« restitution »)
- Se déroulant dans un pays de la liste définie dans le règlement intérieur

Sont exclus les projets :

- Dont le total des subventions versées par la ville pour le projet excèderait 20 000€
- Ayant un caractère politique, partisan ou confessionnel
- Relevant d'une intervention d'urgence, par exemple suite à une catastrophe humanitaire
- Revenant à subventionner, directement ou indirectement, une entreprise privée
- Dont les frais de fonctionnement (dont frais de déplacement) dépassent 50% du budget total du projet (hors bénévolat)
- Portés par des fondations

Les associations ne pourront déposer qu'un seul projet par édition.

Les 4 clés du projet

1. LE VOLET SUD

Valoriser et renforcer les acteurs du Sud, par exemple :

- Education : assurer l'éducation primaire pour tout·e·s...
- Droits des femmes : promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes...
- Santé : réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle...
- Entreprenariat : développer des activités productives...
- Environnement : mettre en œuvre des projets écologiques (économie d'énergie, traitement des déchets, assainissement de l'eau...)

→ En 2026, seront valorisés les projets ciblant l'ODD 2 « Lutte contre la faim » et ODD 12 « Consommation et production responsables » en écho à l'année internationale des agricultrices proclamée pour 2026 par l'Assemblée générale des Nations unies

2. LE VOLET NORD

Communication et valorisation du projet et des actions menés par l'association afin de sensibiliser aux enjeux de la solidarité internationale et à la promotion d'une meilleure connaissance des populations issues des migrations parmi les Parisien·ne·s, par exemple :

- Organisation et participation à des évènements à Paris
- Réalisation d'expositions, de rencontres
- Ou toute autre initiative destinée à susciter des échanges et des partages d'expérience

Les 4 clés du projet

3. LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Dans votre projet, expliquez et formalisez les collaborations avec les partenaires :

- États
- Collectivités territoriales
- Associations
- Administrations
- Etc.

4. LA SOLIDITE FINANCIERE

Le budget du projet doit être :

- En cohérence avec les ressources financières de l'association
- Intégré dans le budget général de l'association

Le financement demandé au label doit représenter maximum 50% du budget total du projet, hors bénévolat.

Le montant octroyé pourra aller de 2 000€ à 15 000€.

Points de vigilance

Apportez une vigilance à l'impact environnemental de votre projet

Proposer et décrire les actions bénéfiques pour l'environnement réalisées dans le cadre du projet, telles que :

- Reforestation
- Sensibilisation à une gestion raisonnée de l'eau
- Gestion et valorisation des déchets
- Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Etc.

EN RESUME :

- Un volet Sud
- Un volet Nord
- Des partenaires ici et là-bas
- Un budget solide et cohérent
- Attention sur l'impact environnemental du projet

Grille d'évaluation des projets

DOMAINE	SOUS-DOMAINE	BAREME
Demandeur	Capacité	4
	Expérience	2
	Partenaires	4
Diagnostic	Situation initiale	5
	Cohérence avec programme et cadre nationaux	6
	Études préalables	9
Solution	Dimension technique et environnementale	13
	Dimension organisationnelle	8
	Dimension financière et pérennité du projet	7
	Renforcement des capacités et sensibilisation des bénéficiaires	8
	Dimension sociale et impact en matière de genre	4
	Action de restitution	10
Mise en œuvre	Montage partenarial	8
	Pilotage du projet	5
	Budget	7
TOTAL		100

Exemples de projets SOLIDEV 25

YOUNG WATER SOLUTIONS : Formation et sensibilisation de jeunes ruraux en Colombie aux enjeux de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, via un hackathon dont les meilleures innovations seront financées pour développer des prototypes testés localement.

ACTIONS SANTÉ FEMMES : Amélioration de l'accès à la santé des femmes à Madagascar grâce à des ateliers, consultations de contraception, dépistages et formation de sages-femmes au traitement immédiat des lésions précancéreuses.

INTERNATIONAL WOMEN IN PHOTO

Ateliers participatifs utilisant la photographie pour renforcer l'expression, l'autonomie sociale et professionnelle de jeunes orphelines au Mexique.

RADIO ACTIVITÉ

Formation de femmes migrantes à la radio et au podcast à Nouakchott, avec installation d'un studio mobile et accompagnement à la production journalistique.

Comment candidater ? Déposer votre projet dans Paris Asso

- 1) Se connecter à Paris Asso
(avec son compte Mon Paris)

Si vous n'avez pas encore de compte Paris Asso, renseigner votre numéro SIREN ou RNA -> les données administratives seront récupérées automatiquement

- 2) Cliquer sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre une demande » →

Et j'utilise les services Paris Asso



- 3) Cliquer sur « Répondre à un appel à projet ou déposer une demande pour un dispositif spécifique »
- 4) Aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des appels à projets en cours et cliquer sur SOLIDEV 2026
- 5) Vérifier les informations liées à votre association avant de commencer ; puis cliquer sur « Démarrer »



Reprendre une demande en cours de rédaction ou suivre vos demandes



Répondre à un appel à projets ou déposer une demande pour un dispositif spécifique

Comment candidater ?

6) Les **documents administratifs et financiers** suivants vous seront demandés ou seront automatiquement récupérés :

- toute association qui a reçu une subvention de la Ville de Paris doit justifier du bon emploi de ces fonds. Cela prend la forme d'**un compte-rendu financier** qui doit être déposé dans Paris Subventions (depuis votre compte Paris Asso). Pour rappel, les comptes-rendus financiers sont obligatoires et doivent être impérativement fournis au plus tard 6 mois après la clôture des comptes de l'association de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été octroyée la réalisation du projet ou de l'action subventionnée. Ils doivent rendre compte à la fois du budget et de l'action menée (télécharger le CERFA) ;
- le **dernier rapport annuel d'activité** soumis à l'assemblée générale (AG) de l'association ou le descriptif des actions menées l'année antérieure accompagné, le cas échéant, d'un exemplaire des publications de l'association ;
- le **procès-verbal de l'assemblée générale** (AG) de l'association signé approuvant les comptes.
- un **relevé d'identité bancaire** ou postal établi au nom de l'association, avec l'intitulé exact de l'association tel qu'elle a été déclarée à la préfecture ;
- si le montant des subventions accordées précédemment est supérieur à 23 000€, le **bilan, le compte de résultat, et les annexes** des deux derniers exercices écoulés certifiés par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€; ces comptes sont exigibles six mois après leur date de clôture ;
- le **budget prévisionnel global** de l'association ;
- le **budget prévisionnel du projet** ;
- s'il s'agit d'une candidature pour un projet d'investissement, les **devis**.

7) **Saisir sa demande :**

- Intitulé de la demande :

« Label SOLIDEV 2026 + Titre du projet »

- Cette demande fait-elle suite à un appel à projets de la Ville de Paris : « OUI »
- Relève-t-elle de la politique de la ville : « NON »
- Numéro d'appel à projet : « SOLIDEV26 »
- Bien remplir tous les champs

Comment candidater ?

8) Compléter sa demande en insérant les documents demandés :

(rubrique « documents relatifs à la demande de subvention »)

Le formulaire de candidature, avec ses **trois rubriques dûment remplies** :

A – La fiche de synthèse

B – La description du projet

C – Le porteur de projet et ses partenaires

Des annexes suivantes :

Annexe 1 – Une lettre d'engagement

Annexe 2 – Le calendrier prévisionnel du projet

Annexe 3 – La/les convention(s) ou lettre(s) de partenariat ou lettres d'intention entre l'association et ses partenaires

Annexe 4 – Le(s) document(s) attestant des cofinancements demandés et/ou octroyés

Annexe 5 – Tout document attestant des réalisations passées ou à venir de l'association

Annexe 6 – Budget prévisionnel du projet

ATTENTION AUX DELAIS !

→ **Date limite de dépôt sur ParisAsso : jeudi 11 décembre 2025 à 23h59**

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera déclaré irrecevable.

→ Instruction des dossiers : mi-décembre 2025 – fin mars 2026

→ Jurys : avril et/ou mai 2026 (après l'installation du nouvel Exécutif municipal issu des élections de mars)

→ Validation des projets de délibération et passage au Conseil de Paris : juillet 2026

→ Versement des subventions : juillet-août 2026

Vous devez disposer d'un compte ParisAsso complet où figure votre **numéro SIRET**.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la demande d'attribution d'un numéro SIRET se fait en ligne :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/>

Toute **demande de création/modification de compte ParisAsso** fait l'objet d'une vérification.

Cette étape peut demander **3 jours ouvrés**.

**Assurez-vous dès maintenant que
votre compte est à jour et complet !**

Contacts

Pour une aide à la rédaction de votre projet :

- Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de votre arrondissement
- Carrefour des Associations Parisiennes

Pour toute question et demande du formulaire de candidature :

labelsolidev@paris.fr



Des questions ?



C'est à vous !